

B. 49.  
Jos. Emilo, Laberge.

Le vingt six novembre, mil huit cent quatre vingt  
trois, nous curé sousigné, avons baptisé,  
Joseph, Emilo, né la veille, fils légitime de  
Charles Laberge, et de Elise Vallée de cette  
paroisse. Le parrain a été David Rollin et  
La marraine Amélie Laberge, tante de  
l'enfant. Le père, et la <sup>marraine</sup> ont signé  
avec nous. Lecture faite <sup>de l'acte ci-haut</sup> <sup>de l'acte ci-haut</sup> <sup>de l'acte ci-haut</sup> <sup>de l'acte ci-haut</sup>  
L'acte, ci-haut, a été assermenté devant  
moi à St-Hursu ce 30 juin 1809 par le soussi-  
gné père de l'enfant.

Charles Laberge.  
Parrain, P. L.,  
Commissaire.

B. 50.  
Catherine, Albertine, vingt trois,  
Cud. homme.

Le vingt sept novembre, mil huit cent quatre  
vingt trois, nous curé sousigné, avons bap-  
tisé, Catherine, Albertine, née le vingt cinq  
du même mois, fille légitime de Louis  
Cud. homme, cultivateur, et de Philomine  
Lefebvre, de cette paroisse. Le parrain a été  
Océphas Cud. homme, et la marraine  
Fermine Lefebvre, qui ainsi que le père  
ont déclaré ne savoir signer. Lecture faite.

Abirina Lefebvre  
Louis Duchonme Parrain, P. L.

L'acte ci-haut, a été assermenté devant moi  
ce 13 juin 1809 par le soussigné père de l'enfant  
Louis Duchonme

Parrain, P. L.,  
Commissaire.

B. 51.  
Marie, Françoise,  
Laurière.

Le vingt neuf, novembre, mil huit cent quatre  
vingt trois, nous curé sousigné avons bap-  
tisé, Marie, Françoise, née la veille, fille  
légitime de Pierre Laurière et de Marg. Nash,  
de cette paroisse. Le parrain a été  
James Lovell, et la marraine Frances  
Nash, oncle et tante de l'enfant, qui